



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 26 septembre 2019

**Information sur l'absence d'avis de la mission régionale
d'autorité environnementale de la région Occitanie
sur la révision du plan local d'urbanisme
de Léguevin (31)**

N° saisine 2019-7596
N° MRAe 2019AO124

Par courrier daté du 19 juin 2019 reçu par la DREAL le même jour, la Communauté de communes de la Save et du Touch a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision du PLU de Léguevin au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 19 septembre 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).